

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
(Session ordinaire du 15 décembre 2016)

L'an deux mil seize, le 15 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARPENTIER, le Maire.

(Date d'affichage et de convocation : 08/12/2016).

Présents : 10

Mme ANDRINO Alexandra, M. CHARPENTIER Philippe, M. DE WULF Henri
M. HOMBOURGER Bernard, Mme LECONTE Valérie, M. PAPAZIAN Gil,
Mme RIGNAULT Maryse, M. SIMEON Éric, M. ROCHE Benoît, Mme
VANDEWINCKELE Fabienne.

Pouvoir : 01

Mme COULOT Corinne donne pouvoir à Mme LECONTE Valérie.

Secrétaire de séance : Mme RIGNAULT Maryse.
Assistée par Mme RAPP Sandrine.

– ORDRE DU JOUR –

- Délibération : Nomination du secrétaire de séance.
- Délibération : Approbation du compte rendu du 18/11/2016.
- Délibération : Approbation de l'ordre du jour de la séance du 15/12/2016.
- Délibération : FINANCES : Décision modificative n°5/2016.
- Délibération : CCGY : Répartition des actifs entre les Gués de l'Yerres et de la commune de Limoges-Fourches pour le budget principal, le budget eau et le budget SPANC.
- Délibération : CAMVS : Nomination des deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).
- Compte-rendu des commissions.
- Questions diverses :
 - ✓ Représentation de la commune au sein des différentes structures de la CAMVS.
 - ✓ Transfert des ZAE au 1^{er} janvier 2017.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur CHARPENTIER Philippe, Maire.

Délibération n°69/2016 : Nomination du secrétaire de séance du 15 décembre 2016.

Le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés nomment Mme Maryse RIGNAULT en tant que secrétaire de séance.

Délibération n°70/2016: Approbation du compte-rendu du 18 novembre 2016.

Il n'est pas fait d'objection au compte-rendu du Conseil Municipal du 18 novembre 2016.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent le compte-rendu du conseil municipal du 18/11/2016.

Délibération n°71/2016 : Approbation de l'ordre du jour de la séance du 15 décembre 2016.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance tel que précisé dans la convocation envoyée en date du 08/12/216.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent l'ordre du jour de la séance.

Délibération n°72/2016 : FINANCES : Décision modificative n°5/2016.

Monsieur le Maire, compte-tenu des dépenses d'investissement et des dépenses de fonctionnement non prévues au vote du budget primitif et pour réajuster certains articles comptables, propose la décision modificative suivante :

CHAPITRE	IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSE	RECETTES
022	022	Dépenses imprévues fonctionnement	(-) 2 370.89 €	
011	613	Locations	(-) 7 259.11€	
014	73923	Reversement sur FNGIR	(+) 9 630 €	
041	203	Frais etudes, rech, dev, insert		(+) 2 304 €
041	2116	Cimetières	(+) 2 304 €	

Après avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, acceptent la décision modificative n°5/2016.

Délibération n°73/2016 : Répartition des actifs entre les Gués de l'Yerres et la commune de Limoges-Fourches pour le budget principal, le budget eau et le budget SPANC .

La dissolution de la Communauté de Communes « les Gués de l'Yerres » (CCGY) prendra effet à la date du 01/01/2017. Suite à l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 15/11/2016, la commune de Limoges-Fourches sera rattachée à la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine.

Un inventaire du patrimoine en vue d'une répartition. Il a été procédé à un amortissement technique des biens entre la date d'entrée de la commune à la CCGY et la date de la dissolution.

Il a été défalqué le montant de la dette mobilisée pour le financement des équipements acquis ou construits en commun et non encore remboursés à la date de la dissolution.

Une clé de répartition adéquate a été choisie par les communes de la CCGY.

La répartition de l'actif se fait sur les budgets suivants :

- **Le budget principal (n°246),**
- **Le budget eau en régie (n°276),**
- **Le budget SPANC (n°275).**

Pour le budget principal (n°246) :

La clé de répartition retenue est un mixte 50/50 selon la population DGF et selon l'apport en produit fiscal arrêté selon le Compte Administratif 2015.

Il en ressort pour la commune de Limoges-Fourches, un montant global de l'actif net de : 120 786 €.

Pour le budget eau en régie (n°276) :

La clé de répartition retenue est le linéaire de réseau.

Il en ressort pour la commune de Limoges-Fourches selon le Compte Administratif 2015, un montant global de l'actif net de : 659 460 €.

Pour le budget SPANC (n°275) :

La clé de répartition est le nombre d'utilisateurs.

Il en ressort pour la commune de Limoges-Fourches, selon le Compte Administratif 2015, un montant global de l'actif de : 1953 €.

Le montant de ces actifs sera revu dans le courant du 1^{er} semestre 2017 à la lecture du Compte Administratif 2016.

Les membres du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, acceptent la répartition des actifs entre les Gués de l'Yerres et la commune de Limoges-Fourches pour le budget principal, le budget eau et le budget SPANC comme cités ci-dessus et notifient la présente délibération au Président de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit en aucun cas de sommes versées en trésorerie à la commune de limoges-Fourches mais que ces sommes représentent la part des actifs revenant à la commune de Limoges-Fourches qui seront portées au crédit de la CAMVS.

Délibération n°74/2016 : Nomination des deux délégués titulaires et des deux suppléants à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Les membres du Conseil Municipal,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
Considérant l'intégration de la commune de Limoges-Fourches à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, il convient de procéder à la désignation de quatre représentants des conseils municipaux (2 titulaires et 2 suppléants) au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) par les communes à la CAMVS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Désignent M. CHARPENTIER Philippe et M. HOMBOURGER Bernard comme les représentants titulaires et Mme LECONTE Valérie et Mme RIGNAULT Maryse comme les représentants suppléants et notifiant la présente délibération au Président de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine

QUESTIONS DIVERSES

Représentation de la commune au sein des différentes structures de la CAMVS.

Les élus voteront lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, la désignation des représentants de la commune de Limoges-Fourches au sein des différentes structures de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS). La liste de ces structures sera votée au prochain conseil Communautaire du 12/01/2017.

Transfert des ZAE au 1er janvier 2017.

La loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a supprimé la notion d'intérêt communautaire assortie à la compétence relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, pour les communautés d'agglomération.

Ces dernières seront désormais seules compétentes dans ce domaine à compter du 1^{er} janvier 2017, que ce soit pour leur création ou pour leur gestion.

La mise en œuvre opérationnelle de ces dispositions implique de fait le transfert à la Communauté Melun Val de Seine des zones d'Activités Economiques (ZAE) communales existantes sur son territoire (créées avant le 1^{er} janvier 2017).

Un comité de pilotage a été mis en place afin de disposer d'un inventaire précis des ZAE. De ce fait, la Zone d'Activité Economique du Bois de l'Erable sera transférée à la CAMVS.

Chantier du lotissement de la Procession :

Un rendez-vous a été organisé avec l'aménageur du lotissement du Chemin de la Procession ainsi que l'ensemble des futurs habitants, le samedi 17 décembre 2016 à 10h en mairie pour leur faire part de notre mécontentement concernant le mauvais état des routes. Des solutions doivent être trouvées afin de respecter les administrés de la commune et spécialement les administrés de la rue de la Procession afin qu'ils ne soient plus contraints de subir des désagréments provenant de la construction des bâtiments.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission des travaux :

La commission des travaux s'est réunie le 29 novembre dernier pour faire un point sur les dépenses d'investissements à réaliser sur l'année 2017.

Une liste exhaustive a été réalisée qui sera proposée à l'ensemble des élus au moment du vote du budget 2017.

Communauté de Communes « Les Gués de l'Yerres » :

Le solde annuel de la participation des « Gués de l'Yerres » d'un montant de 5200 € concernant la compétence transport liée au scolaire, périscolaires et associations a été versé à la coopérative scolaire de Limoges-Fourches et de Lissy.

Cette somme servira aux sorties scolaires, organisation de classe verte, sortie des aînés ou sorties pour le Foyer Rural...

Conseil Municipal des Jeunes :

L'organisation d'une galette des rois par le Conseil Municipal des Jeunes aura lieu le vendredi 13/01/2016 à 20h30 à la salle des Ormes. Un magicien sera présent.

La séance est levée à 20h40 - Prochain conseil municipal le vendredi 20 janvier 2017 à 19h00.

Liste des délibérations votées :

- Délibération : Nomination du secrétaire de séance.
- Délibération : Approbation du compte rendu du 18/11/2016.
- Délibération : Approbation de l'ordre du jour de la séance du 15/12/2016.
- Délibération : FINANCES : Décision modificative n°5/2016.
- Délibération : CCGY : Répartition des actifs entre les Gués de l'Yerres et de la commune de Limoges-Fourches pour le budget principal, le budget eau et le budget SPANC.
- Délibération : CAMVS : Nomination des deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

NOM	SIGNATURES
ANDRINO Alexandra	
CHARPENTIER Philippe	
COULOT Corinne	
DE WULF Henri	
HOMBOURGER Bernard	
LECONTE Valérie	
PAPAZIAN Gil	

RIGNAULT Maryse	
ROCHE Benoît	
SIMEON Éric	
VANDEWINCKELE Fabienne	